
Enregistrement électoral des Bulgares de l'étranger : de nouvelles surprises

Description

Pour la deuxième fois en 2021, les ressortissants bulgares résidant à l'étranger ont été appelés à s'enregistrer auprès de la Commission centrale électorale (CIK) afin d'ouvrir un bureau de vote sur leur lieu de vie actuel dans le cadre des élections législatives. Les villes dans lesquelles au moins un bureau de vote a été installé à l'occasion d'élections tenues depuis le 11 juillet 2016 et au cours desquelles au moins 100 électeurs ont voté ne sont pas concernées par ce protocole, mais les électeurs peuvent tout de même s'inscrire en ligne pour simplifier leurs démarches le jour des élections.

Cette période d'inscriptions préélectorales s'est achevée le 14 juin. C'est en Turquie que les expatriés se sont le plus mobilisés: en effet, 24 640 d'entre eux ont effectué les démarches nécessaires pour y ouvrir 121 sections de vote. Cette mobilisation n'est pas une surprise, car ce pays est le premier à accueillir des membres de la minorité turque de Bulgarie depuis la fin des années 1980. Sur la deuxième place du podium, on trouve le Royaume-Uni, où 13 724 enregistrements ont été validés, ouvrant les droits à l'ouverture de 135 sections de vote, un chiffre historique. Pour comprendre l'importance de ces ouvertures de bureaux, il faut rappeler qu'avant le récent projet de loi d'ITN (« Il y a qu'un seul peuple » de Slavi Trifonov), seuls 35 bureaux de vote pouvaient être ouverts dans des pays situés hors de l'UE.

On note que les inscriptions ont également dépassé le millier dans huit autres pays : par ordre d'importance, l'Allemagne (qui accueillera 116 sections de vote le 11 juillet), l'Espagne, les États-Unis, la Grèce, l'Italie, le Canada, la France et l'Autriche.

Sur le territoire français, outre les bureaux titulaires définis par la CIK, de nouvelles sections de vote pourraient être ouvertes non seulement à Orléans, mais aussi à Moissac et Valence d'Agen, deux villes-dortoirs des saisonniers bulgares du Tarn-et-Garonne où les expatriés se sont une nouvelle fois distingués en réunissant le nombre d'enregistrements nécessaires. Leur mobilisation fait suite à l'impossibilité pour les expatriés d'organiser un scrutin électoral dans la [ville de Moissac le 4 avril dernier](#). Elle est également la conséquence de la détermination de ces familles, parfois victimes de discriminations et aux revenus modestes, à exercer leur droit de vote près de chez elles, comme la réglementation bulgare leur en offre la possibilité.

Pour rappel, plus de 170 000 expatriés bulgares ont exercé leur droit de vote à partir de l'étranger le 4 avril dernier, un nombre record, bien supérieur aux 120 000 votants s'étant déplacés aux urnes lors des élections de 2017. Les organisations d'expatriés attendent une mobilisation moins importante ce 11 juillet en raison des congés estivaux et du retour de nombreux ressortissants en Bulgarie pour y passer leurs vacances.

Sources : CIK, Glasuvam, DW, entretiens avec des membres de la communauté bulgare du Tarn-et-Garonne.

date créée

21/06/2021

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre